

PROCES VERBAL
REUNION DU BUREAU
DU CROS

du 02 mars 2009 à 19 heures
au CROS
à CHALONS EN CHAMPAGNE

◆◆◆◆◆

Membres du Bureau présents : M^{me}
TEDESCHI, MM. ATTAFI, BUSSY, COLLOT,
GRASMUCK, LAURENT, MOREAUX,
PREVOST, RENOUX, ROTHIER et VILLE.

Membres du Bureau excusés : Mmes
CHARLIER et MORLET, M. LEQUEUX.

Membre du Bureau absent : M. SOIN

Invités présents : M^{me} BERTRAND, Melle
BOTELLA et M. MARTIN.

Invité excusé : Docteur MOURET.

◆◆◆◆◆

Le quorum étant atteint, Monsieur ROTHIER ouvre la séance à 19 heures, remercie les membres d'être présents et annonce les membres excusés.

**I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU BUREAU DU 09/02/09**

Monsieur VILLE demande que, dans le III page 3/4 paragraphe DRDJS, à la place de « *Ils insistent sur la nécessité d'une cohésion entre les CDOS et le CROS.* » soit écrit « *Cette manière de faire permettant au mouvement sportif l'étude des documents et de formuler des propositions amenant à un consensus de sa part.* »

Monsieur PREVOST procède à l'approbation de ce procès verbal incluant cette modification.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité des présents.

**II – FINALISATION PREPARATION DES
ASSEMBLEES GENERALES DU 13 MARS
2009**

➤ **Candidatures au collège des ligues et comités régionaux :**

Monsieur BERIARD, du comité régional Clubs Alpains et de Montagne, et Madame MODOLO de la ligue Est des ASPTT, ont tous deux posé leur candidature au Comité de Direction du CROS. Or, il s'avère que selon le service juridique du CNOSF, le CROS ne peut accepter leurs candidatures au motif qu'ils sont membres associés et que selon les statuts du CROS, en conformité avec ceux du CNOSF, les membres associés sont non éligibles au Comité de Direction. Un courrier d'explications sera donc adressé à Monsieur BERIARD et Madame MODOLO dès le lendemain sur production d'une confirmation écrite émanant du CNOSF. Il reste donc 26 candidats pour 25 sièges à pourvoir.

Monsieur PREVOST procède à la lecture des noms des 26 candidats et leurs suppléants le cas échéant.

Il précise cependant que d'autres candidatures postées le 26 février 2009 le cachet de la poste faisant foi, date butoir, sont encore susceptibles d'arriver par voie postale. Il faudra donc les intégrer si elles s'avèrent valables.

Monsieur VILLE attire l'attention sur le nouveau système d'affranchissement qui peut ne plus comporter le cachet de la Poste...

➤ **Elections :**

Le comité de surveillance des opérations électorales composé de trois Présidents de CDOS (Ardennes, Haute-Marne et Marne), Monsieur VILLE (CDOS Aube) étant excusé, procèdera aux contrôles et vérifications nécessaires au cours des différents votes, accompagnés de scrutateurs volontaires issus de l'assemblée générale le 13 mars prochain.

Les procédures d'élection et les diverses dispositions de quorum ont été vérifiées par le Secrétaire Général qui en fait l'exposé.

Afin d'écourter l'assemblée générale qui sera déjà bien assez longue du fait des élections, le Bureau décide de programmer une réunion du nouveau Comité de Direction le lundi 30 mars 2009 afin de procéder à l'élection du nouveau Bureau et constituer les commissions.

➤ **Rapports :**

On attend le rapport moral du Président et le rapport d'activité du Secrétaire Général.

Chaque Président de commission se présentera et répondra aux éventuelles questions posées par écrit ou au cours de l'assemblée.

➤ **Questions écrites :**

Une question est recensée à ce jour, de la part de Monsieur LAMBALLE, Président de la ligue de Voile, qui demande si un autre jour que le lundi pourrait être envisagé pour la tenue des réunions de Comité de Direction. Cette question sera posée en assemblée générale.

➤ **Remise de médailles d'honneur :**

Le Bureau donne son accord à Messieurs MOREAUX et ROTHIER pour l'attribution, en fin d'assemblée générale, des médailles d'honneur gravées aux membres méritants du Comité de Direction sortant.

➤ **Médecin du CROS :**

Le Docteur MOURET ayant démissionné de son poste de médecin du CROS, le Docteur VANDENDAELE est pressenti pour le remplacer.

Aussi, en l'absence de précisions dans le règlement intérieur et les statuts du CROS, le CNCD nous a précisé que le médecin du CROS est en général nommé par le Bureau.

Suite à la réunion d'information des ligues et comités régionaux du 05 février 2009 au CREPS de Reims, au cours de laquelle les propositions ont été présentées en fait « pratiquement » comme actées, sans information ni concertation préalable (voir procès-verbal du Bureau du 09 février 2009), Monsieur ROTHIER a rencontré Monsieur SIBLOT, Délégué Régional du CNDS. En effet, vu le manque flagrant de diffusion d'informations préalables, le manque de clarté et vu les problèmes rencontrés dans les départements (diffusion tardive de documents contradictoires...), Monsieur ROTHIER et Monsieur SIBLOT s'accordent sur le fait qu'il est primordial de normaliser les procédures relatives aux réunions des commissions CNDS. Monsieur ROTHIER a donc adressé un courrier officiel dans ce sens à Monsieur SIBLOT le 27 février 2009.

Un groupe de travail du CROS s'est constitué pour réfléchir sur un règlement intérieur de la commission territoriale de Champagne-Ardenne, basé sur le texte du CNCD (Conseil National des CROS et des CDOS). Ce projet est discuté en Bureau, Emilie procèdera aux modifications décidées pour envoi dès le lendemain à Monsieur SIBLOT ; la DRDJS travaillant de son côté également sur un projet et devant se réunir le 12 mars 2009.

On déplore un manque général de réactivité et de précision au niveau du service du CNDS à la DRDJS, ce qui est dommageable pour le mouvement sportif.

Monsieur VILLE fait état des relations difficiles avec la Direction Départementale Jeunesse et Sports de l'Aube...

Compte tenu de la date tardive annoncée pour la sortie du décret de réorganisation territoriale du CNDS dans le cadre de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) et de la tenue du Comité de Direction du CROS le 30 mars 2009 (au cours duquel la commission interne « CNDS, aides aux ligues et aides individuelles » du CROS sera constituée), un courrier va être adressé à la DRDJS demandant le report de la commission territoriale CNDS du 25 mars au 02 avril 2009.

III – CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) : campagne 2009

**IV – TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS
ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur MOREAUX propose aux membres du Bureau deux prototypes de chemises à l'effigie du CROS.

Le Bureau fait son choix et décide d'en faire réaliser 1 000.

Monsieur LAURENT précise à Monsieur COLLOT qu'il lui est impossible de diffuser la liste régionale des sportifs à fort potentiel sans le feu vert du Conseil Régional qui nous autorisera à communiquer après la cérémonie de présentation des sportifs ambassadeurs de la région et à la remise des récompenses aux médaillés champardennais du 13 mars 2009.

*
* *
*

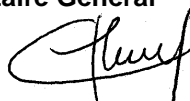
Monsieur ROTHIER clôt le Bureau à 21 heures 30 et invite les membres à se restaurer.

Le Président,



Serge ROTHIER

Le Secrétaire Général



Christian PREVOST